

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DURABLE

Direction du développement urbain
Service développement durable

Rosny-sous-Bois, le 14 décembre 2021

CONSEIL LOCAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE REUNION DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021 -19H A 21H - SALLE DES FETES

Rappel de la liste des participants à la réunion

Collège « Elus »

- **Monsieur Christophe PERNES**, Conseiller municipal délégué, en charge de l'architecture et de l'écoconstruction, représentant de Monsieur le Maire au CLDD, Président du CLDD
- **Madame Stéphanie BAUBRY**, Conseillère municipale déléguée, en charge de la démarche qualité et de l'évaluation des politiques publiques
- **Monsieur Fabrice CAVANNA**, Conseiller municipal délégué en charge de la jeunesse
- **Madame Danièle MAILLOT**, Conseillère municipale déléguée, en charge de l'habitat, du logement et des relations avec les bailleurs
- **Monsieur Eric BEAL**, Conseiller municipal de l'opposition

Absents excusés :

- **Monsieur Claude CAPILLON**, Conseiller municipal de l'opposition

Collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire »

Monsieur Marc BOURGERON
Madame Maryse CAMBORDE
Madame Anaëlle DA SILVA
Monsieur Alexis DRZEMCZEWSKI
Madame Gisèle FOUGERES
Madame Mathilde GAILING
Monsieur Gérard GARNIER
Madame Isabelle GAUTROT
Monsieur Jean-Claude GERARD
Monsieur Michel JOURDAIN

Monsieur Didier LE CASTEL
Monsieur Guy MACHAUX
Monsieur Jean NOBILI
Monsieur Olivier PATTE
Monsieur Nicolas PERGUET
Madame Emmanuelle ROULLEAU
Monsieur Jean-Noël ROULLEAU
Madame Ann SIMPSON
Madame Cynthia SOU
Monsieur Omar ZERKLY

25 présents, 19 absents dont 9 excusés.

Services de la Ville De Rosny-sous-Bois :

- Pascale CAZARD, Directrice du développement urbain – Direction du développement urbain
- Julie BESCO, Chargée de mission Développement Durable – Direction du développement urbain

Liste de diffusion du présent compte rendu

- Participants à la réunion
- Monsieur le Maire
- Cabinet de Monsieur le Maire
- Sandrine VASRAM, Directrice générale des services, Ville de Rosny-sous-Bois
- Jérôme LARDIERE, Directeur général adjoint aménagement durable, Ville de Rosny-sous-Bois

Points abordés au cours de la réunion (dans l'ordre de traitement des points)

1. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du territoire Grand Paris Grand Est par Pascale CAZARD, Directrice du développement urbain de la Ville de Rosny-sous-Bois,
2. Echanges avec les participants et questions diverses,
3. Perspectives pour les réunions suivantes et prochaines animations liées au CLDD

Compte-rendu des échanges

1. **Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du territoire Grand Paris Grand Est**

Mme CAZARD, Directrice du développement urbain de la Ville de Rosny-sous-Bois, précise que depuis 2016, le territoire est l'échelon compétent en matière de plan local d'urbanisme intercommunal.

Aussi, le 3 juillet 2018, le Conseil Territorial a prescrit l'élaboration du PLUi puis un **diagnostic territorial** sur l'ensemble des 14 communes de GPGE a été lancé. Celui-ci a été présenté à Rosny-sous-Bois le **8 septembre 2021** en réunion publique ouverte à tous.

Le diagnostic comprend 6 parties :

- Partie 1 : Géographie, ressources et potentialités écologiques
- Partie 2 : Tissus urbains et patrimoine
- Partie 3 : Réseaux, mobilités et services urbains
- Partie 4 : Population, habitat et activités économiques (ex : faut-il plutôt des logements grands, petits, en accession sociale... ?)
- Partie 5 : Projets et dynamiques urbaines (ex : éco quartier Coteaux Beauclair, boulevards avec droits à construire plus importants...)
- Partie 6 : Portraits des communes de Grand Paris Grand Est

NB : les différentes phases d'élaboration du PLUi peuvent être présentées pour avis en Conseil Municipal mais c'est en Conseil de Territoire que les élus territoriaux de Rosny-sous-Bois et des 13 autres communes débattent et délibèrent. .

A la suite de la réalisation du diagnostic territorial, le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du futur PLUi a été élaboré, il constitue la vision politique pour le développement du territoire Grand Paris Grand Est. Il expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD a été débattu en Conseil Territorial le **28 septembre 2021**.

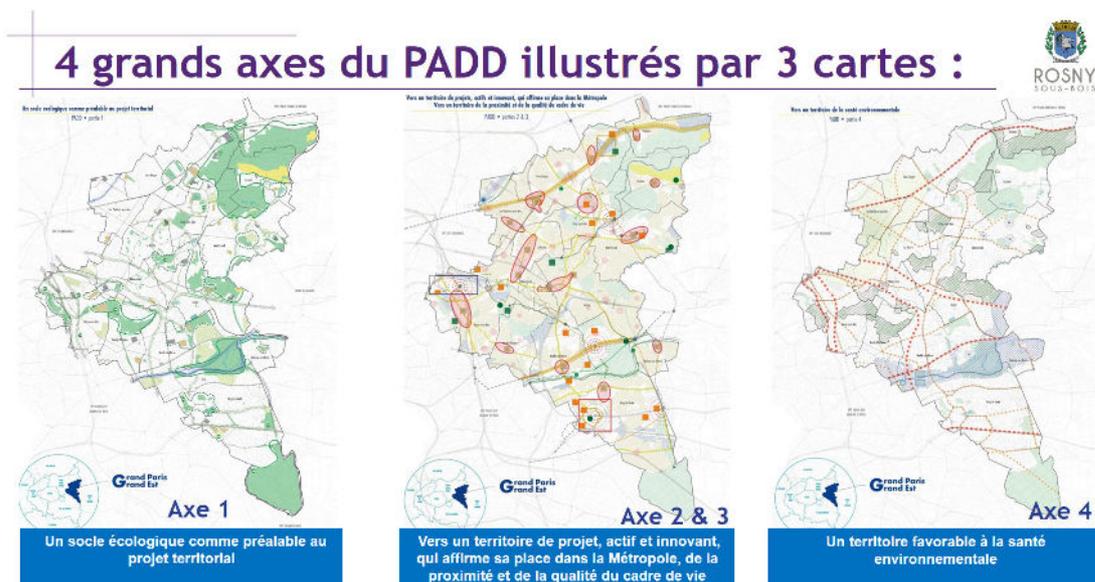
Le travail restant à faire est l'écriture du corpus réglementaire qui traduira les grandes orientations du PADD en règlements concrets, la rédaction d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le plan de zonage. L'**arrêt du PLUi finalisé** est prévu pour le **1^{er} semestre 2023**.

Les présentations détaillées du PADD global pour le territoire GPGE et celui présentant un focus détaillé pour la Ville de Rosny-sous-Bois exposé par Mme CAZARD lors de cette réunion sont joints à ce compte-rendu.

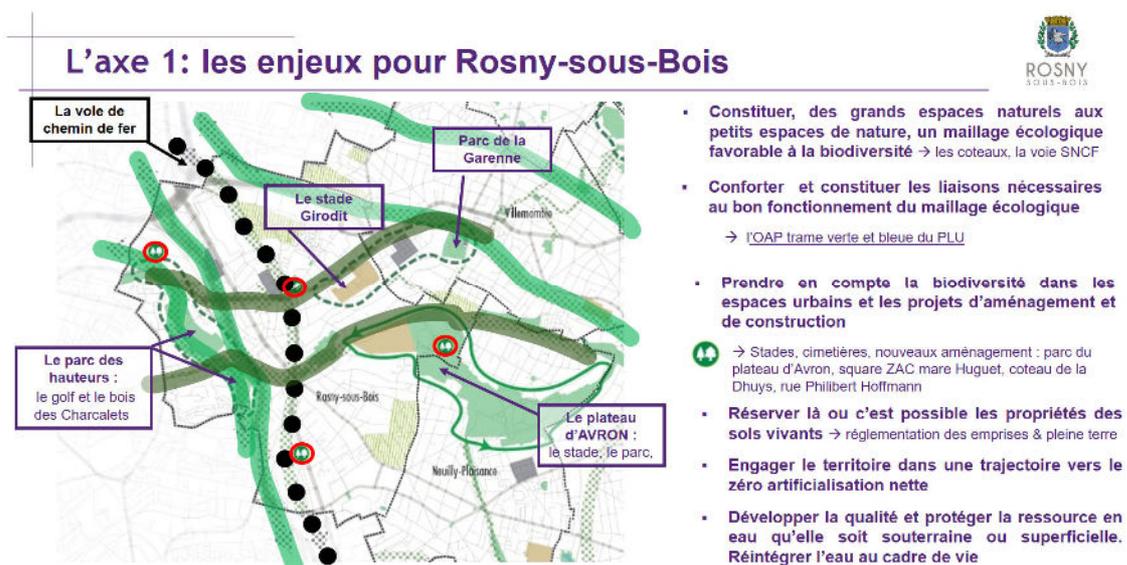
➤ Propos introductif du PADD (p 4 et p 5) :

« Le fil rouge de ce projet repose sur la nécessité désormais, dans la planification urbaine, de tenir compte de l'évolution d'ici 2050 du réchauffement climatique et d'intégrer, au-delà des efforts à poursuivre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, conformément au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les principes de l'Urbanisme d'Anticipation Environnementale, construit par notre territoire afin notamment de préparer les tissus et les populations urbaines aux épisodes extrêmes de températures ou de précipitations appelés à se répéter. L'un des principes de cet urbanisme renouvelé est par ailleurs, de rechercher par un exercice de programmation écologique précédant toute programmation urbaine, des solutions face à la déstabilisation trop importante de pans entiers de la biodiversité en particulier dans nos espaces urbains. La traduction dans le PADD est la création, en première partie, et de manière préalable au projet territorial d'un socle écologique sur le tryptique : biodiversité, sols, eau »

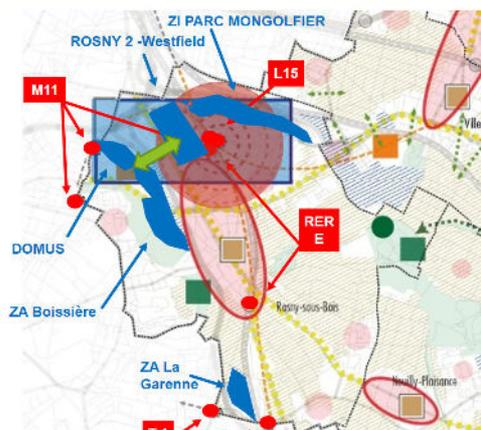
➤ Les 4 axes du PADD :



➤ Les enjeux pour Rosny-sous-Bois sur les 4 axes du PADD :

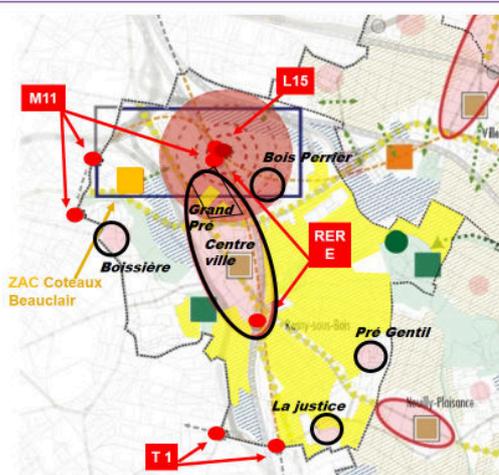


L'axe 2 : les enjeux pour Rosny-sous-Bois



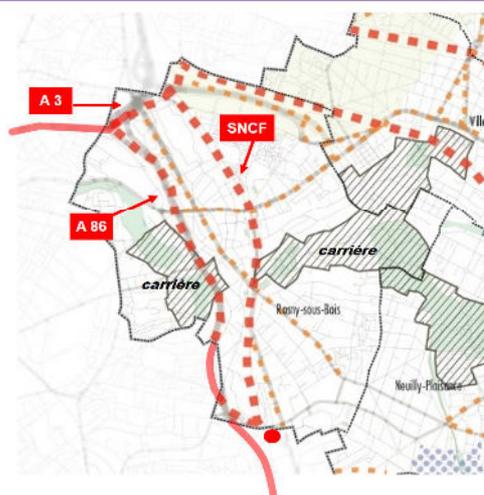
- Renforcer la connexion du territoire au reste de la métropole
→ RER E, lignes de métro 11 & 15, tramway T1
- Permettre la structuration de polarités d'échelle supra-territoriale, diversifiées, dynamiques et innovantes dans les espaces à fort potentiel de rayonnement
→ renforcement des pôles multimodaux et économiques au Nord avec l'enjeu d'amoinrir la coupure urbaine
 - le parc Mongolfier,
 - Rosny 2- Westfield,
 - Domus,
 - la ZA Boissière
- Et au sud
 - la ZA La Garenne

L'axe 3 : les enjeux pour Rosny-sous-Bois



- Renforcer la connexion du territoire au reste de la métropole
→ RER E, lignes de métro 11 & 15, tramway T1
- Développer la mixité des fonctions urbaines dans le centre ville et les polarités secondaires existantes et à requalifier
→ le centre ville, élargi au secteur grand pré, entre les transports structurants, et caractérisé par ses tissus commercial et ancien
→ les pôles de la Boissière, de Bois Perrier, Pré Gentil et La Justice
- Poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement en cours et mettre en œuvre des projets urbains et architecturaux innovants
→ la Zac Coteaux Beauclair
- Donner la possibilité à tous les habitants de pouvoir réaliser un parcours résidentiel complet dans le territoire en poursuivant le développement maîtrisé de l'offre de logements
→ Zonage pour l'habitat collectif (neuf ou des grands ensembles)
→ Zonage pavillonnaire conforté et élargi

L'axe 4 : les enjeux pour Rosny-sous-Bois



- ▶ Affirmer les principes de renforcement de l'offre de soins, lutter contre les inégalités à caractère environnemental, encourager les pratiques physiques et sportives
- ▶ Anticiper et diminuer les impacts du développement, du fonctionnement urbain et du changement climatique sur la santé humaine
→ OAP, règlements et zonages
- ▶ Réduire l'exposition des populations aux risques naturels et aux nuisances :
 - carrières, mouvements de terrain, pollution des sols,
 - nuisances sonores de l'A3, A86, des voies SNCF
 → OAP, règlements, zonages et annexes

Il est à noter qu'une exposition pour mieux comprendre le PLUi est actuellement présentée à la Maison des Projets de Rosny sous Bois, place Emile Lécivain.

2. Echanges avec les participants et questions diverses

Question de Mme GAILING : **Sur combien de temps le PLUi sera-t-il valable ?**

→ Réponse de Mme CAZARD : Le PLU actuel de Rosny-sous-Bois a connu depuis sa validation 5 modifications successives. Le PADD pose la cohérence globale du document et en assure la stabilité. Si les modifications souhaitées dans le cadre de projet remettent en cause de façon importante le PADD, alors il faudrait engager une révision du PLUi. Toutefois à partir du moment où le PLUi sera adopté, il pourra y avoir des modifications si elles ne modifient pas l'ambition et l'équilibre général du PADD (par ex : ce PADD porte des ambitions de préservation des sols de pleine terre (sans ouvrage en sous-sol) qui ne pourrait pas être significativement amoindri dans la cadre d'une simple modification de règlement). Certaines modifications peuvent également être demandées par l'Etat pour des mises en conformité notamment des pièces annexes par rapport aux réglementations liée aux nuisances par exemple...). Une modification du PLU ou du futur PLUi sont soumises à consultation et enquête publique et durent 6 mois environ.

Question de Mme CAMBORDE : **Via quel biais peut-on faire remonter ses remarques au territoire Grand Paris Grand Est sur l'élaboration du PLUi ?**

→ Réponse de Mme CAZARD : La concertation sur le PLUi est ouverte durant tout le temps de la révision et les remarques seront compilées et transmises au commissaire enquêteur qui interviendra pour émettre un avis à l'arrêt du PLUi. Les Rosnéens peuvent contribuer à la concertation sous 2 formes : une adresse mail qui est la suivante : plui.concertation@grandparisgrandest.fr et un registre de concertation sous format papier, qui doit être prochainement mis en place à l'annexe de l'Hôtel de Ville ou à la Maison des Projets (lieu non encore défini).

Mme CAZARD précise les remarques qui sont énoncées lors de cette réunion du CLDD ne seront pas inscrites dans le registre de la concertation, cette réunion n'étant pas comprise dans les processus de concertation légale (permanences du commissaire enquêteur, registres...).

Question de Mme CAMBORDE : **Pourquoi entre 2009 et 2020, 80 000 m² de terres ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers) ont été consommés sur Rosny-sous-Bois alors qu'ils ont été de 0m² pour la commune du Raincy par exemple sur la même période ?**

→ Réponse de Mme CAZARD : Des précisions seront recherchées et précisées au prochain CLDD.

Remarque de Mme CAMBORDE : **L'offre médicale à la Boissière est très pauvre. Il n'y a qu'un seul médecin généraliste pour un quartier très densément peuplé.**

M. GARNIER précise que les nouveaux médecins n'ont pas besoin d'acheter la patientèle d'un médecin partant à la retraite.

→ Réponse de Mme CAZARD : La Ville engage actuellement un diagnostic sur l'offre médicale à Rosny-sous-Bois pour être force de propositions et notamment pour encourager l'installation de jeunes praticiens alors que les médecins libéraux partant à la retraite préparent la reprise de leur cabinet. Il pourrait s'agir d'encourager la programmation dans les projets immobiliers de cabinets médicaux rassemblant plusieurs médecins et spécialités en sollicitant notamment des promoteurs, un amoindrissement des coûts d'acquisition de ces espaces. L'enjeu est de s'appuyer sur les praticiens de la ville pour qu'ils reconfigurent leur pratique et leur patientèle en investissant dans ces nouveaux types de locaux souhaités par leurs jeunes confrères.

Question de Mme CAMBORDE : **Le golf de Rosny-sous-Bois est coupé en 2. La partie côté fort est sur une carrière sous laquelle se situe une grande nappe phréatique. La 2^{ème} partie du golf ne pourrait-elle pas servir aux familles et/ou de jardins potagers ? en effet, fréquenter ce lieu nécessite de pratiquer le golf qui constitue un luxe.**

→ Réponse de Mme CAZARD : Le golf de Rosny est une délégation de service public (DSP) qui porte l'ambition de donner accès aux enfants à cette pratique sportive notamment dans le cadre scolaire.

Par ailleurs, le parcours sportif autour du golf va être retravaillé par la Ville.

Mme CAMBORDE précise que l'on pourrait imaginer des journées portes ouvertes pour découvrir le site lors de promenades sans golf.

Question de Mme CAMBORDE : **Des produits phytosanitaires sont-ils utilisés sur le golf ?**

→ Réponse de la Direction des Sports : Le gestionnaire du Golf, la société UGOLF, utilise effectivement des produits phytosanitaires pour l'entretien de celui-ci. La société s'est cependant engagée dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de ces produits. En l'espèce, la société vise en 2022, une réduction de 25 % de leur consommation de produit pour tendre au O phyto sous 4 ans et ce, en conformité avec les échéances de la Loi LABBE.

Concernant la consommation annuelle de produits phytosanitaires, elle est d'environ 24 L : 3 passages à l'année sur les greens (6000m²) avec 3L de produits phytosanitaires par passage soit 9L au total sur l'année et un traitement deux fois par an les fairways (consommation 15L à l'année).

Remarques de M.PERGUET, Alternatiba Rosny :

- **Le PADD de GPGE présente un problème de cohérence : l'axe 2 portant sur le développement d'un territoire de projet actif et innovant met en porte à faux l'axe 3 qui vise un territoire de la proximité et de la qualité du cadre de vie ainsi que l'axe 4 qui promeut un territoire de la santé environnementale.**
- **Il y a par ailleurs un manque de cartographies, notamment de diagnostic sur les pollutions et les nuisances sonores.**
- **L'A86 et l'A3 constituent des barrières à la circulation de la biodiversité.**
- **La zone à densifier au nord de Rosny empêche la réalisation de la trame verte nord/sud.**
- **Il manque également une cartographie des îlots de chaleur sur le territoire.**
- **La zone commerciale à densifier au nord autour de la gare Rosny Bois Perrier va à l'encontre de l'axe 3, en effet, il y a le risque de créer de la concurrence avec les commerces du centre-ville.**
- **L'arrivée du métro 11 et de la ligne 15 vont appeler des projets d'urbanisme. Or quel va être l'effet rebond ? 40% des personnes vont prendre leur voiture et 60% les transports en commun. → Quels vont être les impacts en terme de circulation ?**
- **Concernant le projet d'extension du centre commercial Rosny 2, une augmentation de 13% du trafic aux abords du centre est attendue. Qu'en sera-t-il sur le futur éco quartier Coteaux Beauclair ?**
- **L'axe 1 vise à engager le territoire dans une trajectoire vers la zéro artificialisation nette : il va donc falloir déconstruire énormément pour désimpermeabiliser la Ville et compenser le grand nombre de constructions en cours au Pré-Gentil, avenue Jean Jaurès ou avenue de la République par exemple.**
- **La venue du métro 11 ou de la ligne 15 sont très bien pour aller loin mais qu'en est-il du lien avec l'axe 3 (« un territoire de la proximité et de la qualité du cadre de vie ») ? il serait déjà bien de pouvoir aller facilement à côté par le bus, le piéton et le vélo.**
- **Il pourrait être proposé dans le cadre du réaménagement de l'avenue Lech Walesa (axe pressenti pour le tracé du RER-V) de planter des arbres sur la voie le long du RER jusqu'à l'avenue Gabriel Péri et le golf.**

→ Réponse de Mme CAZARD sur l'artificialisation des sols à Rosny-sous-Bois ::

En prenant en compte la base de données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) de 2017 publié par l'Institut Paris Région et notre connaissance de l'ensemble des projets qui vont être engagés sur la ville dans les 10 prochaines années, on se rend compte que la Ville de Rosny-sous-Bois va désimpermeabiliser des sols et en aménager d'autres pour finalement consommer d'ici 2030 environ 4,7 ha d'«espaces naturels, agricoles ou forestiers» soit environ 47 000 m². Il faut noter que l'ambition de Zéro artificialisation des sols est une ambition portée par le SCOTm (Schéma de COhérence Territorial Métropolitain) et est à considérer donc dans le grand périmètre métropolitain, chaque Territoire et chaque ville devant contribuer au mieux à cet objectif. Grand Paris Grand Est a vérifié que cet équilibre de « zéro artificialisation nette » était bien réalisé sur son propre territoire, cela pour être conforme au SCOTm en amont de son application au 1^{er} semestre 2022. C'est ce que porte le PADD.

→ Réponse de Mme CAZARD sur la tension en terme de stationnement à proximité des gares et de leurs dessertes : Un projet de réorganisation du réseau de bus communal Titus doit être retravaillé et concerté courant 2022/2023 (pour envisager la desserte des gares et d'un nouveau collège dont la programmation est à confirmer...). Le marché de stationnement payant est prêt à être renouvelé début 2022 sans grande modification de tarification, une concertation sur cette question devrait être engagée pour vérifier les conditions de stationnement près des gares et dans toute la ville.

→ Réponse de Mme BESCO sur le RER-V : une réunion est prévue avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis le 16/12/21 afin de préciser le cahier des charges de l'étude de circulation des différents itinéraires départementaux possibles pour le RER V passant par Rosny-sous-Bois et notamment l'avenue Lech Walesa. Cette piste de réflexion pourra donc leur être évoquée.

M.PERGUET précise que des comptages ont été réalisés sur cette avenue par des citoyens et ont relevé 7% de vélos pour 90% de voitures avec majoritairement une seule personne à bord.

Remarque de M. JOURDAIN : Concernant l'éco quartier de la Mare Huguet, la piétonnisation a été privilégiée or les gens ont toujours besoin de se garer.

→ Réponse de Mme CAZARD : la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises qui prévoit une nette diminution du nombre de places de stationnement dans le périmètre de 500 mètres autour d'une gare, ce qui est le cas de la Mare Huguet ou de l'éco-quartier Coteaux Beauclair. Le PLU actuel et le futur PLUi intègrent cette obligation dans les règlements relatifs aux stationnements. Les baux des logements sociaux et des places de parkings étant décorrélés, un certain nombre de voitures de résidents restent stationnés sur l'espace public, aussi faudrait-il certainement encourager la souscription de ces baux auprès des nouveaux habitants.

Remarque de Mme CAMBORDE : il y a des ruptures de qualité du sol or il y a un lien entre sol et santé. Il faudrait agrader le sol.

→ Réponse de Mme CAZARD : La planification se gère au niveau des 14 communes de Grand Paris Grand Est, néanmoins la Ville instruit toujours ses permis de construire. La Ville est associée à tout projet d'aménagement et porte actuellement l'ambition d'écrire une Charte Promoteur qui précise son ambition environnementale et d'intégration urbaine des projets immobiliers.

Remarque de M.ZERKLI : La circulation des voitures a beaucoup d'impact sur la sécurité et sur la santé. Il y a beaucoup de transit sur la Ville direction Est-Ouest et Nord-Sud. Nombre de véhicules passent par le centre-ville et seraient pour 90% des véhicules de transit. Les abords du nouveau groupe scolaire Simone VEIL sont très dangereux. Les zones limitées à 30 km/h ne sont pas respectées.

Aussi, comment maîtriser les flux des véhicules de transit ? des mesures de la qualité de l'air sont-elles effectuées ?

→ Des mesures de pollution sont consultables sur le d'Airparif : <https://www.airparif.asso.fr/accueil-airparif> (rubrique bilan et cartes annuels de pollution notamment)

→ Réponse de Mme CAZARD : Les parkings des centres commerciaux Rosny 2 et Domus n'ont pas vocation à être des parkings de rabattement vers les transports en commun et qu'ils ne resteront probablement pas gratuits à l'arrivée de ligne 11.

Remarque de Mme GAUTROT : On ne parle pas beaucoup d'humain dans le projet de PADD, ni de santé mentale en milieu urbain. Or à Rosny-sous-Bois, il y a beaucoup de tensions entre les habitants (à voiture, à vélo...). Les projets urbains manquent de parler d'humain (adultes, enfants, adolescents...). Comment préserver la santé mentale en milieu urbain ?

Autres remarques diverses :

- **Qu'en est-il de la couverture de l'A86 qui permettrait de réduire l'exposition à la pollution des riverains attenants ?**
- **Les alignements de construction sont trop proches des trottoirs (avenue Jean Jaurès par exemple), ce qui amenuise le cadre de vie et ne permet pas la création de voies douces supplémentaires par exemple.**

- **Les trottoirs sont de plus en plus petits, or la convivialité se situe sur l'espace public.**

Question de M.BEAL :

Le document du PADD de GPGE présente des contradictions entre l'écologie, le transport et le développement. On ne peut pas à la fois construire et préserver.

L'éco quartier Coteaux Beauclair est un véritable éco quartier reconnu par le Ministère du Développement durable avec notamment moins de places de parkings prévues.

Quelle vision les élus veulent-ils pour leur territoire ? Cette réunion présente des points de vue qui attendent à la fois des réponses techniques mais également politiques.

→ Réponse de Mr PERNES, président du CLDD : Tout ce que vous partagez avec nous est très intéressant, je le note, nous allons en reparler entre élus et cela enrichira nos futures interventions.

Question de M.BEAL : **En quoi consistera la charte promoteur de la Ville, sera-t-elle comparable à la charte de la construction durable de la Ville de Montreuil ?**

→ Réponse de Mme CAZARD : Un benchmark de différentes chartes équivalentes est en cours de réalisation. Ce sera ensuite aux élus de décider quels points retenir, il y a beaucoup de possibilité de négociation à proposer pour s'assurer de la qualité de projets immobiliers « construire mieux et donc moins », par exemple : pour amoindrir les linéaires de poubelles présentes sur les trottoirs, pour que les projets soient concertés en conseil de quartier lorsqu'ils atteignent un nombre de logement déterminé, pour avoir un % de logements traversants ou bio-orientés ...)

Remarque de M. NOBILI, directeur du centre socioculturel des Marnaudes : **Le PADD manque de parler d'humain, je suis d'accord. Or il y a beaucoup de problèmes et de souffrance dans le quartier Marnaudes Bois Perrier notamment. La durée des travaux de la ligne 15 pour les habitants des Marnaudes est estimée à environ 10 ans. Ces personnes sont déjà dans une vie en général difficile, sans compter la problématique des expropriations, aussi compte-tenu des nuisances à venir, un travail sera à faire pour accompagner les habitants à vivre cette transition. A cet effet, le centre socioculturel se propose d'être un lieu d'information sur ce chantier pour les habitants (expositions, réunions...).**

Remarque complémentaire : **il y a souvent des éclairages publics qui ne marchent plus au niveau des bailleurs sociaux, la Ville et les bailleurs se renvoyant la balle et les travaux n'étant pas effectués.**

→ Réponse de Mme MAILLOT : La Ville met une forte pression sur les bailleurs pour qu'ils agissent sur leur domaine foncier et notamment l'éclairage public quand il se situe sur leur domaine.

Mme CAZARD précise que le/la futur(e) manager du commerce sera présent(e) à tous les conseils de quartier pour être l'oreille de la Direction du Développement Urbain et nous faire remonter les demandes de précisions ou explications que l'on pourrait apporter aux rosnéens.

Question de Mme CAMBORDE : **Une structure contre les violences faites aux femmes existe-t-elle à Rosny ?**

→ Réponse de Mme CAZARD : Un programme de prise en charge des femmes victimes de violences est bien en place à Rosny-sous-Bois mais la procédure est tenue confidentielle pour des raisons de sécurité.

3. Perspectives pour les réunions suivantes et prochaines animations liées au CLDD

Les membres du CLDD sont sollicités pour connaître les prochains sujets sur lesquels ils souhaitent travailler par la suite. Aussi, tous les sujets sont les bienvenus et doivent être remontés auprès de la Mission développement durable.

Prochaine animation : Jeu « la fresque du climat » le vendredi 17 décembre à 18h dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville

Animation à venir : Visite du parc du plateau d'Avron avec Mme VAVASSORI un samedi matin en janvier (date à préciser)

Prochaine réunion du CLDD et thème traité : à définir

**Julie BESCO
Chargée de mission développement durable**

Pièce jointe : PADD global de GPGE et présentation powerpoint avec focus du PADD à l'échelle de Rosny-sous-Bois